

SAMEDI 28 NOVEMBRE 2026

À PARTIR DE 19H30



8KM CHRONO OU RANDO

14KM CHRONO OU NON CHRONO

21KM CHRONO



tendao



RÈGLEMENT - Boulogne-sur-Mer Urban Trail Côte d'Opale 2026

RÈGLEMENT

Samedi 28 Novembre 2026

ÉPREUVES

La société **TENDAO** organise le **Boulogne-sur-Mer Urban Trail Côte d'Opale 2026**.

Le Samedi 28 Novembre 2026 :

- **8 km** : version chronométrée et non-chronométrée (randonneurs autorisés) - soit **9 km effort**
- **14 km** : version chronométrée et non-chronométrée (randonneurs autorisés) - soit **16 km effort**
- **21 km** : version **chronométrée uniquement** (randonneurs non autorisés) - soit **24 km effort**

Trois courses chronométrées de **8 km**, **14 km** et **21 km**, ainsi que deux parcours non-chronométrés de **8 km** et **14 km**, sont proposées **en plein cœur de Boulogne-sur-Mer**. Les tracés empruntent principalement des **rues, escaliers et chemins**, pour une expérience 100 % urbaine.

- L'épreuve du **21 km** s'adresse aux coureurs entraînés, marathoniens ou trailers, souhaitant se confronter à un **parcours exigeant**, avec un **fort dénivelé** et une intensité soutenue.
- L'épreuve du **14 km** est idéal pour les passionnés de trail et de course à pied à la recherche d'un **parcours dynamique**, vallonné et ponctué de **nombreuses surprises urbaines**. Elle est proposée en version chronométrée ou non.
- L'épreuve du **8 km** constitue une excellente initiation à l'Urban Trail. Bien que plus courte, elle présente tout de même un **bon dénivelé** et reprend intégralement le parcours de la version chronométrée.

Départ des courses : Le Samedi 28 Novembre 2026 à la Salle Damrémont de Boulogne-sur-Mer :

- **21km chrono - 19h 30**
- **8km chrono - 19h 40**
- **14km chrono - 20h 00**

- **1ERE VAGUE -14km non chrono - 20h 15**
- **2ND VAGUE - 14km nonchrono - 20h 25**

- **1ERE VAGUE - 8km nonchrono - 20h 35**
- **2ND VAGUE - 8km nonchrono - 20h 45**
- **3EME VAGUE - 8km nonchrono - 20h 55**

Les courses se dérouleront **en une seule étape**, à **allure libre** (*marche rapide ou course à pied*), dans la limite des temps impartis (voir **barrières horaires**).

Le **21 km** suit le parcours du **8 km**, puis celui du **14 km**, pour un enchaînement complet et progressif.

- **Départ** des épreuves (21 km, 14 km chronométré et non-chronométré, 8 km chronométré et non-chronométré) : **Salle Damrémont, à Boulogne-sur-Mer, le Samedi 28 novembre 2026.**

- **Arrivée commune** pour toutes les courses : **Salle Damrémont – 36 Place Léon Blum, 62200 Boulogne-sur-Mer.**

PARTICIPATION

Ces courses chronométrées sont **ouvertes conformément à la réglementation de la FFA**, sous réserve de la présentation obligatoire :

- D'un **certificat médical** valide ou d'un **PPS** (*Pass de Prévention Santé*) datant de **moins de 3 mois** à la date de l'événement,
- D'une **autorisation parentale** pour les mineurs (jusqu'à 18 ans le jour de la course),
- Et pour les participants **âgés de moins de 15 ans**, d'un accompagnement obligatoire par **un adulte également inscrit.**

Âge minimum requis pour participer aux courses :

Pour des raisons de sécurité et conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, les âges minimums requis pour participer aux différentes épreuves de l'**Urban Trail de Boulogne-sur-Mer, le Samedi 28 novembre 2026**, sont les suivants :

- **21 km chronométré (24 km effort)**: ouvert aux participants nés au plus tard le **31 décembre 2009**, à partir de la catégorie **JUNIOR.**
- **14 km chronométré (16 km effort)** : ouvert aux participants nés au plus tard le **31 décembre 2009**, à partir de la catégorie **JUNIOR.**
- **8 km chronométré (9 km effort)** : ouvert aux participants nés au plus tard le **31 décembre 2011**, à partir de la catégorie **CADET.**
- **8 km non-chronométré** : ouvert aux participants nés au plus tard le **31 décembre 2018**, soit **âgés de 8 ans ou plus** le jour de la course.
- **14 km non-chronométré** : ouvert aux participants nés au plus tard le **31 décembre 2014**, soit **âgés de 12 ans ou plus** le jour de la course.

Participation des mineurs, toute participation de mineur devra obligatoirement être accompagnée d'une **autorisation parentale.**

Pour les **enfants de moins de 15 ans**, l'inscription d'un **adulte accompagnateur** sur la **même course** sera exigé par l'organisation.

Licences acceptées : Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme. FSCF, FSGT ou UFOLEP. Dans ce cas, la carte licence doit comporter la mention de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. UNSS ou UGSEL pour la saison en cours. Les licences étrangères ne sont pas valables en France.

Pour les non-licenciés, il n'est plus nécessaire de fournir un certificat médical spécifiant la non- contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition.

PASS PRÉVENTION SANTÉ (PPS)

Désormais, **tout participant majeur** souhaitant s'inscrire à une course running organisée sur le territoire national devra donc satisfaire au **Pass Prévention Santé (PPS)**. Concrètement, cela signifie que pour son inscription à la course choisie, il devra se connecter, dans l'année précédant sa compétition, à la plateforme web dédiée : pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes vouées à le sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique (texte et vidéo).

Pass Prévention Santé, une évolution pour une pratique du running plus accessible et toujours plus sécurisée.

- Un titre de participation
- D'une durée de validité allongée à 1 an
- Au tarif de 5€
- Incluant une assurance responsabilité civile
- Et de nouveaux avantages : accès à des contenus coaching santé, nouvelle plateforme DataRunning (mise en ligne au printemps)

Au cours de ce parcours en ligne, le participant sera sensibilisé à différentes problématiques :

- Situations à risques : ressentis inhabituels, précautions à prendre selon l'âge, habitudes favorisant la dégradation de la santé, etc.,
- Invitation à consulter un médecin en cas de risques identifiés,
- Rappel de l'intérêt de se former aux gestes qui sauvent,
- Mise à disposition d'une base documentaire sur la pratique en santé.

Pour les coureurs mineurs, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA, ou d'un « **Pass' J'aime Courir** » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées ;
- D'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA. La liste des fédérations partenaires seront régulièrement communiquées aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.
- L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Vous devez comme pour le PPS, créer un compte sur le site pps.athle.fr et remplir le questionnaire de santé relatif au mineur dans les 6 mois avant la course !

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

L'autorisation parentale est obligatoire pour les participants de moins de 18 ans. Elle doit être complétée par les parents ou le tuteur légal du participant et transmise uniquement via le dossier d'inscription en ligne.

Seuls les participants ayant un dossier complet - comprenant le paiement et une licence ou un certificat médical / PPS valide - seront autorisés à prendre le départ.

Date limite de dépôt des PPS, certificats médicaux ou licences :

Mercredi 18 novembre 2026, dernier délai avant l'épreuve.

Rappels importants :

- **Aucune vérification de PPS, certificat médical ou licence ne sera effectuée sur place.**
- Il est **strictement interdit** de :
 - Participer **sans dossard**,
 - Courir **accompagné d'un animal**,
 - Se faire accompagner par un **VTT** un **cheval**, etc...
 - Céder son dossard à une tiers personne

BARRIÈRES HORAIRE

Des barrières horaires seront mises en place afin d'assurer la sécurité des participants, le bon déroulement de l'événement et le respect des contraintes logistiques et municipales.

- **21 km** - Barrière horaire au **kilomètre 7,5** fixée à **20h 40**.
- **Barrière finale pour toutes les courses** - **23h 00** au niveau de **Nausicaá**.

Tout participant n'ayant pas franchi ce point avant l'horaire indiqué sera arrêté par l'organisation.

DÉPARTS ET ARRIVÉES

Le Départ et l'Arrivée sera **commune à toutes les épreuves** et jugée à **Boulogne-sur-Mer**, à l'adresse suivante :

Salle Damrémont, Place Léon Blum - 62200 Boulogne-sur-Mer

REMISE DES DOSSARDS

La remise des dossards se fera le **Samedi 28 novembre 2026**, de **15h00 à 19h00**, à **Boulogne-sur-Mer**, au niveau de la **salle Damrémont**.

Pour connaître les différents parkings mis à disposition, **voir la page INFOS**.

SEMI-AUTO-SUFFISANCE

Le principe de **course individuelle en semi-auto-suffisance** est la règle sur l'ensemble des épreuves.

Postes de ravitaillement :

- **21 km** : 3 postes de ravitaillement (dont celui de l'arrivée)
- **14 km** (chrono et non-chrono) : 2 postes (dont celui de l'arrivée)
- **8 km** (chrono et non-chrono) : 2 postes (dont celui de l'arrivée)

Le **ravitaillement de mi-parcours** sera situé au niveau de **l'Université de Boulogne-sur-Mer**. Ces postes incluent également le **ravitaillement d'arrivée**.

Les ravitaillements seront approvisionnés en **boissons** et **aliments solides**, à **consommer sur place**. Seule **l'eau plate** (exclusion faite des autres boissons) pourra être utilisée pour **remplir les bidons ou poches à eau**.

Chaque coureur doit s'assurer de disposer, au départ de chaque poste, de **la quantité d'eau et d'aliments nécessaire** pour rejoindre le ravitaillement suivant.

Assistance personnelle :

Autorisée **uniquement aux postes de ravitaillement officiels**, à l'exclusion de **tout soin médical ou paramédical personnel**, strictement interdit.

Tout manquement à ces règles pourra entraîner des **sanctions** de la part de l'organisation.

Un récipient type gobelet ou gourde est obligatoire pour accéder aux ravitaillements liquide, y compris pour le ravitaillement à l'arrivée.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription est possible **uniquement en ligne** via le site internet officiel de l'épreuve. **Aucune inscription papier ne sera acceptée.**

Le **dossier d'inscription doit être obligatoirement complet** et comprendre :

- La **fiche d'inscription** en ligne,
- Une **licence sportive en cours de validité** (FFA, FFCO, FFME, etc.) au jour de la course, **OU** un **PPS** (*Pass de Prévention Santé*) autorisant la pratique de la course à pied ou du sport en compétition, daté de **moins de trois mois**.

Pour les **participants mineurs**, une **autorisation parentale** dûment complétée doit également être **jointe au dossier d'inscription**.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET DE L'ÉTHIQUE DE LA COURSE

La participation au **Boulogne-sur-Mer Urban Trail de la Côte d'Opale** implique l'**acceptation sans réserve** du présent règlement ainsi que du respect de **l'éthique de la course**.

Respect de l'environnement

- **Tout coureur surpris en train de jeter des déchets sur le parcours sera pénalisé ou disqualifié.**

- Les participants doivent **conserver leurs déchets sur eux** jusqu'au prochain poste de ravitaillement.
- Des **poubelles sont disposées en nombre suffisant** sur chaque ravitaillement et doivent être **impérativement utilisées**.

Ravitaillement responsable

- Il est **strictement interdit de boire directement à la bouteille** mise à disposition sur les postes de ravitaillement.
- Les bouteilles servent uniquement à **remplir les camelbaks, récipients ou gobelets personnels**.

Chaque participant doit être muni de son propre récipient pour pouvoir s'hydrater sur le parcours.

Comportement & fair-play

- **Toute tentative de triche entraînera une disqualification immédiate.**
- Il est **formellement interdit de couper le parcours** : les itinéraires doivent être suivis **strictement selon le balisage mis en place** par l'organisation.

Toute personne non inscrite et ne portant pas son dossard visible sera refoulée au départ ou expulsée du parcours.

La participation est subordonnée à une inscription validée, la remise d'un dossard et le port visible de celui-ci.

L'organisateur décline toute responsabilité pour les personnes non inscrites ou sans dossard pendant le Boulogne-sur-Mer Urban Trail Côte d'Opale le Samedi 28 Novembre 2026

NOMBRE DE COUREURS MAXIMUM PAR COURSES

Afin de garantir la sécurité, la fluidité sur le parcours et la qualité de l'organisation, le nombre de participants est **limité par distance** :

- **21 km** (chrono uniquement) : **2 000 coureurs maximum**
- **14 km** (chrono et non-chrono) : **3 000 coureurs maximum**
- **8 km** (chrono et non-chrono) : **3 000 coureurs maximum**

INSCRIPTION

Droits d'engagement - Inscription sur internet uniquement via le site Njuko (hors frais d'inscriptions) :

- **Urban Trail Nocturne – 8 km non-chronométré** (randonneurs autorisés) : **22€ jusqu'au 19 Juillet** puis, **24€ jusqu'au 19 Septembre** et ensuite, **26€ jusqu'au 19 Novembre**.
- **Urban Trail Nocturne – 8 km chronométré** : **24€ jusqu'au 19 Juillet** puis, **26€ jusqu'au 19 Septembre** et ensuite, **28€ jusqu'au 19 Novembre**.
 - **Urban Trail Nocturne – 14 km non-chronométré** (randonneurs autorisés) : **25€ jusqu'au 19 Juillet** puis, **27€ jusqu'au 19 Septembre** et ensuite, **29€ jusqu'au 19 Novembre**.
- **Urban Trail Nocturne – 14 km chronométré** : **27€ jusqu'au 19 Juillet** puis, **29€ jusqu'au 19 Septembre** et ensuite, **31€ jusqu'au 19 Novembre**.
- **Urban Trail Nocturne – 14 km chronométré** : **30€ jusqu'au 19 Juillet** puis, **32€ jusqu'au 19 Septembre** et ensuite, **34€ jusqu'au 19 Novembre**.

Ne sont pas compris dans les droits d'inscription, les frais d'inscription du site Njuko, les frais de carte bancaires et les frais de traitement du dossier (hors frais de garantie d'annulation supplémentaire 10cts) :

- **(1,80€)** pour le 21 km
- **(1,50€)** pour le 14 km
- **(1,20€)** pour le 8 km

Les inscriptions sont ouvertes par internet, avec paiement sécurisé via le lien suivant :

<https://in.njuko.com/boulogne-sur-mer-urban-trail-20261768383767854?currentPage=select-competition>

Dès l'inscription effectuée, le participant reçoit un e-mail de confirmation de son inscription et du montant de la transaction.

Pour que le dossard soit réservé, le paiement est obligatoirement à effectuer au moment de l'inscription par carte bancaire. Si le paiement n'est pas validé, n'a pas abouti ou est refusé, l'inscription ne sera pas prise en compte : aucun dossard ne pourra être attribué et aucune inscription sur place ne sera possible.

- Les **inscriptions seront clôturées** pour chaque course dès que le **nombre maximum de coureurs** est atteint (**dossiers complets uniquement**).
- Les **droits d'engagement incluent l'ensemble des services** décrits dans le présent règlement.

Le dossier du coureur doit obligatoirement être complet : fiche d'inscription, licence sportive en cours de validité au jour de la course, certificat médical (pour les mineurs), ou PPS autorisant la pratique de la course à pied en compétition (voir détails dans le paragraphe « participation »), datant de moins d'un an le jour de la course.

Une autorisation parentale est demandée dans le cadre d'un participant mineur.

ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Toute demande d'annulation doit être adressée **uniquement par e-mail ou courrier** à l'adresse suivante :

opalevents@orange.fr

Aucune annulation ne sera prise en compte par téléphone ou fax.

En cas d'annulation :

- Toute annulation entraîne **7€ de frais de dossiers** jusqu'au **25 Septembre**.
- À partir du **25 Septembre**, toute annulation entraîne **la perte de 50% du prix d'inscription**.
- Après le **25 Octobre**, **plus aucun remboursement** ne sera effectué.

Aucun échange de dossard n'est autorisé.

Le **report d'inscription sur une autre édition** n'est pas possible.

Une **garantie annulation** peut être souscrite **au moment de l'inscription**.

Clôture des inscriptions : 25 Octobre 2026.

GARANTIE ANNULATION

Il est possible de souscrire à une **garantie annulation au moment de l'inscription** (non rétrospective).

Statut "souscripteur" : Est considéré comme souscripteur toute personne ayant **coché la case correspondante** lors de son inscription au **Boulogne-sur-Mer Urban Trail Côte d'Opale** et ayant réglé le montant de la garantie.

Objet de la garantie : Elle permet au souscripteur d'obtenir le **remboursement de ses frais d'inscription** (hors frais de garantie annulation) en cas d'impossibilité de participer pour l'un des **motifs suivants** :

- Maladie, accident ou décès du participant souscripteur,
- Hospitalisation, accident ou décès du conjoint, ou d'un ascendant/descendant au 1er degré dans les 30 jours précédant l'événement,

- Mutation professionnelle du souscripteur ou de son conjoint,
- Licenciement économique.

Ne donnent pas lieu à remboursement :

- Maladie ou accident **constatés avant** la souscription,
- Grossesse **antérieure à l'inscription**,
- Faute intentionnelle du souscripteur,
- Refus de congés par l'employeur.

Montant de la garantie annulation (à ajouter aux frais d'inscription) :

- 8 km non-chronométré
- 8 km chronométré
- 14 km non-chronométré
- 14 km chronométré
- 21 km chronométré
→ 5 € (cinq euros)

La garantie annulation est :

- **Nominative et non transférable,**
- **Valable uniquement pour la course initialement choisie.**
- **Sous présentation d'un justificatif valable**

Un changement de course entraîne **la perte de la garantie**, sans remboursement possible.

Procédure d'annulation :

Toute demande doit être adressée **uniquement par e-mail** à : opalevents@orange.fr, accompagnée d'un **justificatif valide**.

Aucune demande ne sera acceptée par téléphone ni sur place le jour de la course.

Le souscripteur peut demander l'annulation de son inscription **jusqu'à la veille de l'événement, soit le vendredi 27 novembre 2026.**

Les demandes seront analysées **dans un délai d'un mois maximum.**

Si toutes les conditions sont remplies, le remboursement sera effectué **directement sur le compte lié à la carte bancaire** utilisée lors de l'inscription.

Aucun report sur une édition ultérieure ne sera accepté.

ÉQUIPEMENT

Équipement obligatoire (contrôle sur le parcours possible) :

- Veste imperméable légère permettant de supporter la pluie ou couverture de survie
- Gobelet ou récipient pour les ravitaillements
- Lampe frontale

Tout coureur n'ayant pas son matériel obligatoire ne sera pas classé.

Toute personne sans lampe sera mise hors course !

Équipement conseillé :

- Vêtement réfléchissant + lampe de rechange
- Vaseline ou crème anti-échauffement
- Bande élastique
- Casquette ou bandana.

Un coureur souhaitant utiliser des bâtons doit les avoir avec lui durant toute la course.

DOSSARDS

Chaque dossard est **remis individuellement** à chaque coureur, **sur présentation** :

- D'une **pièce d'identité avec photo**,
- De la **convocation reçue par e-mail**.

Le dossard doit être **porté sur la poitrine ou le ventre, visible en permanence et dans son intégralité** pendant toute la durée de la course.

- Il doit être **positionné au-dessus de tout vêtement**
- Il est **strictement interdit** de le fixer sur un sac, une jambe ou ailleurs.

Le nom et le logo des partenaires présents sur le dossard **ne doivent en aucun cas être modifiés, masqués ou pliés**.

Le dossard sert de **laissez-passer officiel** pour accéder :

- Aux **aires de ravitaillement**,
- Aux **espaces de soins**,
- Aux **salles de repos**,
- Aux **douches**.

Sauf en cas de **refus d'obtempérer à une décision officielle** prise par un membre de l'organisation, **le dossard ne pourra jamais être retiré à un participant**.

Un **t-shirt collector** est remis à chaque coureur lors du retrait de son dossard.

COURIR SANS DOSSARD EST INTERDIT

Des points de filtrage des concurrents seront mis en place à plusieurs endroits de l'épreuve. Les concurrents qui ne portent pas le dossard sur la face avant de leur t-shirt et leur bracelet au poignet seront arrêtés et ne pourront pas continuer l'épreuve.

REVENTE / ÉCHANGE DE DOSSARDS

Pour des raisons de sécurité, **il est formellement interdit de participer à la course en utilisant un dossard enregistré au nom d'un autre concurrent**. Toute infraction entraînera une disqualification immédiate. En cas de non-respect, vous perdez automatiquement le bénéfice de votre inscription ainsi que l'ensemble des droits qui y sont associés, sans préjudice des autres règles et obligations prévues dans le présent règlement.

Votre inscription est strictement personnelle et ne peut en aucun cas être transférée, donnée ou vendue à un tiers. Toute personne accédant à l'événement grâce à un dossard obtenu de manière non autorisée sera également sanctionnée et ne pourra pas prendre part à la course.

Si vous transmettez votre dossard à quelqu'un d'autre, vous serez tenu pour responsable de tout incident ou accident impliquant cette personne durant l'épreuve. L'organisateur, dans ce cas, décline toute responsabilité.

Toute tentative de revente ou de cession de dossard est strictement interdite. En cas de non-respect, le dossard sera automatiquement annulé, sans possibilité de remboursement (voir garantie d'annulation et annulation d'une inscription).

SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Une assistance médicale sera disposée sur les points d'assistance du parcours ainsi qu'à l'arrivée. Plusieurs médecins itinérants seront également sur le parcours ainsi qu'une ambulance. Des secouristes seront présents.

LE PARCOURS

Le parcours est vallonné pour rappeler à ceux qui ne connaissent pas la ville que Boulogne-sur-Mer est située sur une colline. Les chemins sont balisés pour éviter toute erreur de parcours.

Un descriptif du parcours est disponible sur le site.

POSTES DE CONTRÔLE ET POSTES DE RAVITAILLEMENTS

Des postes de contrôle « volants » sont mis en place en d'autres endroits que les postes de secours et de ravitaillement. Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation. Des postes de ravitaillement seront installés sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée.

Les postes de ravitaillement sont interdits aux coureurs qui ne portent pas de dossard ainsi qu'au public.

TEMPS MAXIMUM AUTORISÉ ET BARRIÈRES HORAIRES

Le **temps maximal autorisé** pour compléter l'épreuve est **défini par l'organisation**.

Pour l'édition 2026, il est fixé à :

- **21 km : 3h 40 maximum**

Des **barrières horaires** sont mises en place aux postes de contrôle pour les épreuves suivantes :

- **21 km chronométré**
- **14 km chronométré**
- **8 km chronométré**

Les concurrents arrivant après l'heure limite seront mis hors course et déviés du parcours.

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les participants doivent **avoir quitté le poste de contrôle avant l'heure limite, quelle que soit leur heure d'arrivée** à ce point.

En cas de **mauvaises conditions météorologiques** et/ou pour des **raisons de sécurité**, l'organisation se réserve le droit de **modifier les barrières horaires**.

Barrière horaire commune à toutes les épreuves :

- **23h 00 à la sortie du Pont Marguet**

Après cet horaire, **une déviation sera mise en place** et les participants concernés seront **officiellement mis hors course**.

ANNULATION DE L'ÉPREUVE

En cas d'annulation de toute ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc.), aucun remboursement ne pourra être effectué.

DOUCHES

Des douches seront disponibles à l'arrivée, salle Damrémont / Boulogne-sur-Mer (voir page infos).

ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle.

Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard et prévient les secours. Le coureur conserve son dossard invalidé, car c'est son laissez-passer pour accéder au village.

PUCES

Une puce électronique vous sera distribuée au départ collée au dossard et vous permettra d'être classé (pour les courses chronométrées). Ces puces sont fixées au dossard et ne doivent pas être restituées à l'arrivée.

PÉNALISATION ET DISQUALIFICATION

Des **contrôleurs de parcours** sont habilités à vérifier à tout moment :

- La présence du **matériel obligatoire**,
- Le **respect du règlement**,
- Le **comportement des coureurs** (respect de l'éthique, du site, du dossard, des règles d'accompagnement, etc.).

Sanctions applicables :

- **Disqualification immédiate** (sans appel) pour tout coureur **ne disposant pas de l'intégralité de son matériel obligatoire** lors d'un contrôle.
- **Pénalisation minimum d'1 heure** pour tout **autre manquement** au règlement.

Le contrôleur avertit son **chef de poste** et/ou le **PC course** et peut recommander une disqualification selon la gravité des faits.

Le **jury d'épreuve** peut prononcer une disqualification pour tout manquement grave au règlement, notamment dans les cas suivants :

- Port du dossard **non conforme** (doit être porté à l'avant et **visible en permanence**),
- **Non-passage** à un poste de contrôle,
- **Utilisation d'un moyen de transport**,
- Départ **après l'heure limite** d'un poste de contrôle,
- **Dopage** ou **refus de se soumettre à un contrôle anti-dopage**,
- **Non-assistance** à un concurrent en difficulté,
- **Assistance personnelle** en dehors des postes officiels de ravitaillement,
- **Accompagnement interdit** sur le parcours (piéton, VTT, autre coureur non inscrit),
- **Pollution** ou **dégradation des sites**, par le coureur ou un membre de son entourage,
- **Comportement irrespectueux** : insultes, impolitesse, menaces envers l'organisation ou les bénévoles,
- **Refus de se faire examiner** par un médecin de l'organisation à tout moment de l'épreuve,
- **Boire au goulot des bouteilles** mises à disposition sur les ravitaillements.

CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un **contrôle anti-dopage**, pendant l'épreuve ou à l'arrivée.

- Le **refus de se soumettre** à ce contrôle entraîne une **disqualification immédiate**.
- Tout **contrôle positif** entraîne une **interdiction de participation pendant les cinq années suivantes** et sera **signalé à la fédération d'appartenance** du coureur concerné.

RÉCLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera acceptée de la part d'un accompagnateur ou d'un spectateur. Toute réclamation doit être formulée par écrit uniquement par le coureur incriminé. La réclamation doit être déposée par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires. Une caution de 100€ doit être versée. Elle ne sera non restituable si la réclamation n'est pas validée.

CONSIGNES

Il n'y a pas de consignes sur notre événement.

MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIÈRES HORAIRES, ANNULATION DE LA COURSE

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des **raisons de sécurité**, l'organisation se réserve le droit de modifier les **barrières horaires**, les **horaires de départ** ou même les **parcours**. Cette décision sera prise par un **jury** réuni, comprenant au minimum :

- Le **directeur de la course**
- Le **coordinateur responsable de la sécurité**
- Toute autre personne compétente à l'appréciation du **Président du Comité d'Organisation**

Toutes les modifications éventuelles seront communiquées aux coureurs dans les plus brefs délais.

ANNULATION DE L'ÉPREUVE

En cas d'annulation de toute ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc.), aucun remboursement ne pourra être effectué.

☐ ASSURANCE

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance couvre les dommages causés à des tiers par l'organisation ou les participants.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommage résultant d'un accident subi par le participant. Il est vivement recommandé aux participants de disposer d'une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Une telle assurance peut être souscrite auprès de l'organisme de leur choix, notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

☐ CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSE

Pour **toutes les courses**, seuls les coureurs ayant franchi la ligne d'arrivée **et effectué l'intégralité du parcours** seront classés.

Récompenses & cadeaux :

- Des **lots seront remis** aux meilleurs coureurs.
- Une **médaille personnalisée** selon la course sera offert à **tous les finishers**.
- Un **tee-shirt technique officiel** de l'épreuve est offert à **tous les participants**.

Les **tailles choisies sont garanties** uniquement pour les inscriptions enregistrées **jusqu'au 15 octobre 2026**. Après cette date, l'organisation fera son possible pour respecter la taille demandée, **sans garantie**.

Catégories récompensées (courses chronométrées uniquement) :

- **8 km chrono :**
 - Podium scratch **Femmes et Hommes : 1er / 2e / 3e**
 - **Premier(e)** de chaque catégorie (*pas de cumul de lots possible*)
- **14 km chrono :**
 - Podium scratch **Femmes et Hommes : 1er / 2e / 3e**
 - **Premier(e)** de chaque catégorie (*pas de cumul de lots possible*)
- **21 km chrono :**
 - Podium scratch **Femmes et Hommes : 1er / 2e / 3e**
 - **Premier(e)** de chaque catégorie (*pas de cumul de lots possible*)

Remise des prix :

- Les **récompenses, lots et coupes** seront à **recupérer uniquement lors de la remise des prix**

Début de la remise des prix : 21h30

Aucune récompense ne pourra être réclamée ultérieurement, quel qu'en soit la raison. Les réclamations et les éventuelles demandes de rectification du classement sont recevables jusqu'à **sept jours après la date de l'événement**. La réclamation devra être faite par l'envoi d'un e-mail à staffbutco@orange.fr. Au delà de cette date, plus aucune réclamation ne sera acceptée.

CADEAUX

Le prix de l'inscription comprend : le dossard officiel, le bracelet de course, les épingles à nourrice, le bracelet navette (uniquement pour les participants ayant souscrit cette option), le t-shirt collector officiel de l'édition ainsi que les supports promotionnels de nos partenaires.

La taille du t-shirt sélectionnée lors de l'inscription est **définitive** : **aucun échange, modification ou demande de changement de taille ne sera effectué**, ni avant, ni pendant, ni après l'événement.

L'ensemble des éléments du pack coureur est remis exclusivement lors du retrait des dossards sur place.

Aucune réclamation, remplacement ou envoi postal ne pourra être exigé après l'événement.

Chaque participant est responsable de vérifier, au moment du retrait, qu'il dispose de l'intégralité des éléments fournis.

Afin de garantir une organisation fluide et d'éviter des sollicitations inutiles, **aucune demande liée au contenu du pack coureur ne sera traitée avant ou après l'événement**, par e-mail ou tout autre moyen de communication.

DROITS À L'IMAGE ET DONNÉES PERSONNELLES ET CNIL / RGPD

Tout participant reconnaît accepter sans réserve le règlement de l'épreuve dès son inscription. Il autorise également l'organisateur à utiliser, sans compensation financière, toute image, photographie, vidéo ou enregistrement réalisé dans le cadre de l'événement. Ces contenus pourront être diffusés sur tout type de support, y compris promotionnel ou publicitaire, en France comme à l'international, et pour toute la durée légale d'exploitation prévue par les lois, règlements et conventions en vigueur, ainsi que leurs éventuelles prolongations.

En prenant part à la course, chaque concurrent renonce expressément à faire valoir un quelconque droit à l'image durant l'événement. Il renonce également à tout recours contre l'organisateur ou ses partenaires concernant l'usage qui pourrait être fait de son image.

Protection des données personnelles – CNIL & RGPD

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi qu'aux dispositions du RGPD, chaque participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et, le cas échéant, d'opposition concernant les données personnelles le concernant. Les informations transmises sont destinées au personnel habilité de **TENDAO**, responsable du traitement, dans le cadre de la gestion des inscriptions et de l'organisation de l'événement.

Les participants peuvent recevoir par e-mail des informations liées à la course pour laquelle ils se sont inscrits, ainsi que sur d'autres événements organisés par **TENDAO**. Par leur intermédiaire, ils peuvent également recevoir des communications ou offres de partenaires extérieurs. Ceux qui ne souhaitent plus recevoir ces sollicitations peuvent en faire la demande en nous écrivant en précisant leurs nom, prénom et adresse complète :

- Par e-mail : opalevents@orange.fr
- Par courrier : **TENDAO – Trail National Côte d'Opale en Pas de Calais , 17 rue du Maréchal Lefebvre, 62126 Wimille**

Les demandes seront prises en compte dans un délai maximal de 48 heures (jours ouvrables). Les courriers postaux pourront nécessiter un traitement pouvant aller jusqu'à 8 jours. Il est également possible de se désabonner à tout moment en utilisant le lien situé en bas de chaque newsletter.

Si un participant souhaite que ses résultats ne soient pas publiés sur le site de l'organisation ou sur le site de la FFA, il doit en faire la demande :

- À l'organisation (pour notre site)
- À la FFA à l'adresse suivante : cil@athle.fr

L'ensemble des données collectées respecte strictement le cadre légal défini par le RGPD.

COMPORTEMENT DU TRAILER

Chaque participant s'engage à adopter un **comportement exemplaire** tout au long de l'épreuve. Il est impératif de respecter :

- Les **bénévoles**, qui s'engagent avec passion pour la réussite de l'événement.
- Les **autres coureurs** : aucune aide matérielle en dehors des zones autorisées.
- La **population locale**, qui accueille l'événement et mérite considération et respect.

Toute tricherie entraînera une **mise hors classement** immédiate et une **interdiction de participer** à l'épreuve **pendant une durée de 1 à 3 ans**.

COMPORTEMENT DU PUBLIC

Tout comme les trailers, le public et les accompagnateurs jouent un rôle important dans le bon déroulement de la manifestation. À ce titre, ils s'engagent à respecter les points suivants :

- Respecter les zones autorisées au public et les consignes d'accès. Certaines zones sont interdites pour des raisons de sécurité et de préservation du site : merci de ne pas y accéder.
- Respecter la faune et la flore environnante ; ne rien jeter dans la nature afin de préserver l'environnement (zéro déchet sur les parcours, parkings et zones spectateurs).
- Encourager l'ensemble des participants, sans distinction de niveau ou classement. Chaque encouragement compte.
- Respecter les bénévoles et les consignes de l'organisation, indispensables au bon déroulement de l'événement.
- Respecter la population locale accueillant la course : courtoisie, discrétion et respect des infrastructures mises à disposition.
- Valoriser et privilégier le covoiturage afin de limiter le trafic sur les zones accessibles.
- Adopter une conduite prudente et lente autour des sites et des parcours afin d'assurer la sécurité de tous.
- Ne pas fumer sur les zones de ravitaillement ou à proximité des coureurs et bénévoles.
- Utiliser uniquement les aires prévues au public (cf : *Où voir les coureurs ?*).
- Encourager les concurrents tout en respectant le calme de la nature et des habitants.

LE RESPECT DE LA NATURE

Le Boulogne-sur-Mer Urban Trail Côte d'Opale traverse des zones urbaines et naturelles qui doivent être **respectées scrupuleusement** :

- Respecter la **faune** et la **flore**,
- Ne **rien jeter au sol**,
- Ne **pas couper les sentiers**, ce qui pourrait provoquer une **érosion irréversible** des milieux traversés.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à la course vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.

ORGANISATION TENDAO - 62126 Wimille

Tél : 03.21.87.48.71

Contact Mail : stafftendao@orange.fr

Samedi 28 Novembre
À partir de 19h 30



BOULOGNE SUR MER URBAN TRAIL
CÔTE D'OPALE 2026
8KM ET 14KM CHRONOMÉTRÉ OU NON
21KM CHRONO

tendao

